



Reprise Droit ARE sur ancien contrat et non le dernier

Par Potam

Bonjour,

Actuellement, je bénéficie d'un complément chômage pour reprise d'activité partielle, ces (anciens) droits sont calculés sur un contrat de travail de 2016.

2017, formation et diplôme...

J'ai travaillé en 2018 et 2019 démission , puis de fin 2019 à fin 2022 en CDD, reprise de CDD de fin 2022 à ce jours (en cours pour 3 ans).

A la fin de ces droits, puis-je bénéficier des droits du contrat de 2018 à 2019 pour lequel je n'ai pas perçu d'ARE, puisque j'avais repris un travail (démission puis je ne savais pas que cela pouvait être réexaminé)

ma question:

quand mes droits actuels (toujours en reprise d'activité) arriveront à leur terme, puis-je prétendre aux droits du contrat de 2018/2019 qui est plus intéressant que celui de 2019/2022 ?

Je vous remercie vivement par avance pour votre aide.

Cordialement

Par morobar

Bonjour,

Pole emploi ne remonte pas le temps jusqu'à la vie des ageasses.

PE va établir vos droits sur les 12 derniers mois avant la cessation d'activité, conformément aux attestations Pole emploi délivrées par vos employeurs.

Par Potam

Merci pour cette réponse teintée d'humour

DE

depuis janvier je bénéficie d'un complément de droit non épuisé qui date de 2016, non sur les 12 mois précédent, aussi dans cette logique, une continuité sur le contrat qui suivait...dont les droits avaient été enregistrés mais non utilisés...

Cordialement

Par CorinneVar

Bonjour,

Les informations sur le calcul des indemnités a été modifiées depuis le 1er février 2023. Ce nouveau texte à tout changé en ma défaveur et Pôle emploi m'a mis le nez dedans après de fausses informations en agence et après inscription .

Renseignez vous au mieux.